

ville de



Villefranche sur Mer

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 14 janvier 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Mesdames Catherine BARRAJA, Joelle BRAVETTI, Juliana CHICHMANIAN, Claudine KHOKHLOV, Monica LAUGIER, Gisèle AMEDEO-PASQUI, Nicole PIEFFORT, Patricia BONIFACI, Patricia DEGUS, Gisèle MARCHESSOU.

Messieurs André BEZZINA, Jean-Louis BAUCHET, Jean-Louis ZAMBERNARDI, Charles RIGUCCI, Robert CAPELIER, Marco FUGARO, Régis BELLI, Yohann GHIGO, Franck MARZAT, Alain CURTI, Frédérick LEDEUX.

Absents avec procuration :

Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET

Maître Eva SCOLARI donne procuration à Madame Nicole PIEFFORT

Monsieur José COSENTINO donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Richard CONTE donne procuration à Monsieur Charles RIGUCCI

Madame Sonia PORTES donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI

Madame Caroline BEUIL donne procuration à Madame Gisèle MARCHESSOU

Monsieur Xavier LAGACHE donne procuration à Monsieur Alain CURTI

Monsieur Yohann GHIGO est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°1 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 : AVIS DE LA COMMUNE SUR L'ARRET DU PROJET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE UN AVIS FAVORABLE

DÉLIBÉRATION N°2 : ACQUISITION AMIABLE DE LOCAUX – ANCIENNE AGENCE BANCAIRE BP MED – 12 Avenue Mal FOCH – PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION – DEMANDE DE SUBVENTION REGION SUD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte

DÉLIBÉRATION N°3 : ECOLE CALDERONI PARTICIPATION CLASSE DE MER MAI 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE

DÉLIBÉRATION N°4 : CREATION DE TARIFS –Installation de stands dans la Citadelle

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE

INFORMATION DU CONSEIL SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE